

Kaliméra / il y a seize années

[Détention](#)

Je reprends un article que Remington59 a fait paraître :

bien sur, ce n'est pas de la PN, mais je pense qu'il faut quand même se renseigner.

chez moi, c'est arrivé.
chez vous ??????????????

dans le nord, il y a actuellement une destruction massive des armes en détention 1ère et 4ème

le tireur qui malheureusement décède ou arrête la compétition ou n'as plus de licence a cause d'un changement de club

la préfecture fait détruire l'arme aussitôt que la détention n'a pas eu de renouvellement.

ça c'est passé dans mon club

le président a l'autorisation de la préfecture de faire les documents de transaction entres tireurs comme un armurier.

il a reçu dernièrement la visite de la police et plusieurs armes on été saisies pour mettre à la destruction.

dont un 45 ACP neuf, un colt python 357 neuf, P 08 ETC. qui étaient en dépôt vente

l'armurier de Lille a eu une visite aussi et toutes les armes au coffre n'ayant plus de détention et attendant un nouvel acquéreur

on été détruite, je crois que chez lui, il y a eu + de 100 armes partis à la casse.

le problème vient que la détention est arrivé à échéance et qu'il n'y a pas eu de renouvellements

ni du propriétaire vendeur, ni d'un éventuel acheteur.

d'après les dires de mon président

même une déclaration en 7ème ou 5 ème serait soumise à destruction si le tireur ne prends plus de licence FFTir ou de permis de chasse

